

Les valeurs de la Caisse ont été examinées avec beaucoup de soin, en présence du Président, de Monseigneur Benjamin Paquet, de M. Méthot et du Secrétaire-Trésorier, par nos deux auditeurs, et leur rapport ci-annexé fait voir que tout a été trouvé correct et dans un ordre parfait.

C'est avec un bien vif plaisir que nous vous annonçons que le Parlement fédéral, dans sa dernière session, a renouvelé la charte de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec pour dix nouvelles années à dater du 1er juillet 1891. La charte octroyée comporte quelques nouvelles clauses que nous avons suggérées pour le plus grand avantage de la Caisse.

A la demande de nos employés, les Directeurs ont décidé d'établir une Caisse de retraite en leur faveur, dont les opérations commenceront le 1er juillet prochain; les employés étant eux-mêmes désireux de payer 5 pour cent sur leur salaire respectif. Cette caisse de retraite sera un lien qui les attachera plus intimement à notre institution ce qui ne peut que produire de très-bons résultats. Aussi, les Directeurs, en vue de favoriser ce beau projet, prient les actionnaires de les autoriser à mettre de côté une somme de cinq mille piastres, \$5,000, comme première base dans la création de cette Caisse de retraite, avec pouvoir aux Directeurs d'y contribuer à l'avenir suivant qu'ils le jugeront convenable.

Le bureau de direction a fait l'acquisition du terrain vacant avoisinant le bureau principal de la Caisse, pour y donner plus de lumière, dont l'absence s'est toujours fait plus ou moins sentir depuis que nous l'occupons; en même temps il a été décidé d'utiliser ce lot vacant en y faisant construire une maison, tout en conservant l'espace nécessaire pour procurer au bureau plus de lumière.